

PARTIE IV. PROGRAMME D' ACTIONS

4. PROGRAMME D' ACTIONS

La réalisation des inventaires socio-économiques et biologiques ainsi que les travaux de concertation menés au sein des groupes de travail et groupes techniques ont permis de dégager les enjeux et objectifs de conservation des grands types de milieux du site Natura 2000. Le programme d'action qui en est issu vise à prendre en compte à la fois les exigences des habitats et espèces d'intérêt communautaire et les impératifs des activités présentes sur le territoire des marais de Rochefort.

4.1 Préambule

4.1.1 Articulation entre les différents documents présentés au cours de la démarche

Un **rapport intermédiaire** a été remis à l'occasion du Comité de Pilotage du 20 novembre 2003. Ce document détaillait une présentation du site, un inventaire des activités socio-économiques, un inventaire biologique et des objectifs déclinés en pistes d'actions.

Le **programme d'actions** détaillé ainsi que des notes complémentaires (rôle des activités socio-économiques sur le Marais de Rochefort, notion de périmètre, pérennité de l'activité « grandes cultures » et études d'incidence au titre de Natura 2000 lors de la réalisation de travaux d'aménagement) ont été présentés au Comité de Pilotage du 27 Septembre 2004.

Le rapport de synthèse du DOCOB est constitué du rapport intermédiaire actualisé, ainsi que du programme d'actions complété, des notes complémentaires et des annexes (Cahiers des charges, etc).

4.1.2 Structure du programme d'actions

Les actions sont présentées en distinguant 6 volets. Ces **volets thématiques** ont pour objectif de faciliter une vision globale des 28 actions proposées. Cette structure s'inspire de différentes « approches » qui peuvent guider la présentation des actions :

- **la localisation au sein du site** (certaines actions sont concentrées sur des secteurs précis comme le littoral, d'autres concernent l'ensemble du site : une carte schématique est présentée en amont de chaque volet afin d'identifier le territoire concerné),
- **l'activité socio-économique concernée** (à titre d'exemple, les contrats agri-environnementaux sont par les exploitants agricoles...),
- **la nature des actions** (les interventions décrites peuvent mobiliser du temps d'animation, la réalisation d'aménagements, des contrats de gestion...)
- **les habitats et les espèces à préserver** (certaines actions concernent de nombreuses espèces de faune et de flore et différents habitats : c'est le cas des contrats visant le maintien des prairies permanentes de marais ; d'autres actions sont spécifiques à une espèce ou un habitat : exemple de la loutre ou des roselières).

4.2 Présentation des six volets du programme d'actions

⇒ Le **volet 1** concerne de façon spécifique **l'activité agricole** qui valorise la majeure partie du site. Le principal enjeu identifié concerne le maintien des prairies permanentes de marais et des systèmes d'élevage. Il s'agit de pérenniser l'exploitation des prairies de façon à prendre en compte les enjeux environnementaux tout en assurant une activité rentable pour les systèmes d'élevage. Les actions proposées s'inscrivent à deux niveaux :

- un dispositif agri-environnemental centré sur la gestion des prairies,
- un dispositif de soutien aux systèmes d'élevage en zones humides.

L'espace agricole compte également des parcelles cultivées. Ces parcelles, de part leur localisation à proximité immédiate des prairies et des fossés, jouent également un rôle dans les fonctions environnementales du territoire dans son ensemble. Afin de renforcer les liens entre les différents milieux, une action propose la mise en place de dispositifs enherbés en bordure des parcelles cultivées.

Ce volet porte sur une vaste surface (environ 7000 ha de prairies et 2000 ha de cultures) et le montant des actions proposées ici représente plus de 80 % des financements sollicités dans le cadre de ce DOCOB.

⇒ Les actions portant sur le **réseau hydraulique** sont réunies dans le **volet 2**. Le maillage de fossés et de canaux constitue en effet une composante majeure du marais. Les actions de ce volet ont pour objectif de répondre à l'enjeu de maintenir le réseau hydraulique dans un bon état de fonctionnement. Il s'agit notamment :

- d'assurer l'entretien du réseau en tenant compte des enjeux environnementaux,
- de contribuer à la lutte contre les espèces envahissantes (ragondins, jussies principalement),
- et de se doter d'outils révélateurs de « l'état de santé » du réseau, afin de mieux adapter et de mieux localiser les actions à mettre en œuvre et d'assurer un suivi des actions déjà menées.

Les opérations de curage et la lutte contre les ragondins s'inscrivent déjà dans le cadre de démarches concertées ; les actions du DOCOB s'inscrivent dans la continuité. Lors du lancement des actions, une attention particulière sera apportée à la lutte contre les plantes aquatiques envahissantes dont l'expansion apparaît aujourd'hui difficile à contrôler.

⇒ Le **volet 3** est consacré à **l'entretien et à la restauration des milieux littoraux du site**.

Il s'est avéré nécessaire dès le début de la démarche d'élaboration du DOCOB de prendre en compte spécifiquement les enjeux du littoral. Les activités et les problématiques de gestion abordées sont, en effet, bien distinctes de celles du marais intérieur. La formalisation de ce volet répond ainsi à un souci de lisibilité vis à vis des activités et des milieux concernés. Les trois actions proposées dans ce volet visent à garantir le potentiel biologique des vasières, à assurer une gestion environnementale des marais conchylicoles et à permettre le maintien des milieux dunaires.

⇒ Le **Volet 4** a pour objet **la mise en œuvre d'actions spécifiques pour la préservation de certains habitats d'intérêt communautaire** du marais intérieur.

Le maintien et la préservation des prairies naturelles et du réseau hydraulique, principales composantes de la richesse biologique du marais, sont pris en compte dans les volets 1 et 2. Il s'agit dans le cadre de ce volet de proposer des actions visant l'entretien, la restauration et le suivi d'habitats plus localisés (maillage bocager, pelouses calcaires, etc) mais qui contribuent à la richesse biologique du marais.

Toutefois, tous les habitats ne sont pas visés à travers une fiche action. En effet, pour certains habitats, tels que les milieux dunaires littoraux ou bien les falaises littorales, aucune opération de gestion spécifique n'est jugée nécessaire au regard du contexte local. Il s'agit plus, dans ce cas, d'informer les propriétaires concernés afin d'assurer une prise en compte de ces habitats notamment lors d'aménagements. Par ailleurs, les habitats Lagunes bénéficient d'une gestion conservatoire ciblée dans le cadre de la gestion courante d'un espace naturel protégé (Réserve naturelle des marais d'Yves). Enfin, les opérations de maîtrise foncière et d'usage, contribuant à la conservation des différents milieux présents sur le site, ont été intégrées à ce volet.

⇒ Le **volet 5** s'attache à proposer **des mesures de gestion spécifiques en faveur d'espèces d'intérêt communautaire** identifiées comme les plus remarquables et menacées dans le cadre des inventaires biologiques. Sept actions visant l'amélioration des connaissances, le suivi et la préservation d'espèces ont été proposées. Concernant les mammifères, la prise en compte de la loutre et du Vison d'Europe, ainsi que des Chauve-souris dans les activités du marais, fait l'objet de 2 fiches action. Parmi les oiseaux, des actions en faveur de familles ou espèces particulières (Hérons nicheurs, Guifette noire et Busard cendré) sont programmées à travers 3 fiches action. 2 opérations plus globales visent la réalisation d'aménagements hydraulique en faveur de l'accueil des oiseaux d'eau ainsi que le suivi de l'avifaune à l'échelle du site.

En outre, il faut souligner que les volets 1, 2, 3 et 4 sont susceptibles de contribuer au maintien ou à l'amélioration des habitats de nombreuses espèces non visées directement par des fiches action (amphibiens, poissons, etc).

⇒ Le **volet 6** vise à **mettre en œuvre et à évaluer le Document d'Objectifs**.

La réussite de la mise en œuvre du DOCOB repose sur la poursuite de la concertation avec l'ensemble des partenaires. La coordination des interventions et la gestion de la contractualisation, assurés par une structure animatrice, constituent une action à initier dès la validation du DOCOB. La mise en cohérence et la validation du périmètre du site par les collectivités concernées est également une action prioritaire, afin notamment de pouvoir engager la phase de contractualisation. Par ailleurs, le renforcement de la sensibilisation du public au patrimoine naturel du site est également nécessaire pour assurer l'appropriation de l'intérêt environnemental du site. Enfin, l'évaluation des résultats biologiques doit permettre de mesurer l'efficacité du programme d'actions et d'apporter les modifications nécessaires le cas échéant.

Précisions concernant les actions

Le tableau de synthèse de la page suivante permet de visualiser l'ensemble des actions.

⇒ Chaque action a été qualifiée d'un « **degré de priorité** » représenté sous la forme d'étoiles (de 1 à 3). Ce degré de priorité est donné à titre indicatif, et il prend en compte les surfaces concernées, mais également le caractère d'urgence concernant la mise en œuvre de l'action.

⇒ Les **coûts** figurant pour chaque fiche constituent une première estimation (coût journalier de référence de 400€ pour les études, l'animation de groupes de travail, etc.). L'évaluation précise des montants sera effectuée lors de la mise en œuvre du DOCOB.

⇒ le terme générique de « **contrats Natura 2000** » rassemble des contrats passés entre l'Etat et des personnes morales ou physiques de droit public ou privé visant les objectifs de conservation du site. Ces contrats de gestion sont de 2 types :

- des contrats CAD¹ (financement MAAPAR² et UE³) dans le cas des surfaces en SAU⁴ (une majoration de 20% du montant des aides à l'hectare est prévue pour les parcelles situées à l'intérieur du périmètre « administratif » du site Natura 2000),
- des contrats Natura 2000 mobilisant le Fond de Gestion des Milieux Naturels (financement MEDD⁵) dans le cas des surfaces hors SAU à l'intérieur du site Natura 2000.

En outre, la mise en œuvre de Natura 2000 passe également par la mise en place d'opérations d'animation et de coordination ainsi que d'études complémentaires.

¹ CAD : Contrat d'Agriculture Durable

² MAAPAR : Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires Rurales

³ Union Européenne

⁴ SAU : Surface Agricole Utile

⁵ Ministère de l'Ecologie et du Développement Rural

Tableau 2 : Synthèse du programme d'actions

Tableau n° 2 SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ACTIONS - DOCOB Marais de Rochefort

n°	Priorité	Intitulé	Surfaces concernées	Nature de l'action	Animation et rédaction des contrats	Etudes et réalisation de travaux	Coût Investissement	Coût MAE (en SAU)	Coût CN2000 (hors SAU)	Autres	Coût global / 6 ans	Financements mobilisables						
												MEDD (FGHN...)	MAAPAR (CAD...)	UE (PDRN, FEOGA...)	Collectivités	Agence de l'eau		
1.1	***	VOLET AGRICOLE (I) Mise en place d'un dispositif agri-environnemental pour le maintien des prairies permanentes de marais	4 600 ha sur 7000 ha de PP	Contrats CAD et animation	19 600			6 757 056			6 776 656							
1.2	***	Soutien à l'activité d'élevage en zones humides	Idem MAE	Contrats						(4 222 800)	(4 222 800)							
1.3	**	Mise en place de dispositifs enherbés dans l'objectif de favoriser la biodiversité	320 ha sur 2000 ha cultivés	Contrats CAD et animation	12 000			245 760			257 760							
1.4	**	Mise en place de lagunes extensives à la sortie des réseaux de drainage	à déterminer	Aménagements et suivi				30 000			39 600							
1.5	**	Suivi de l'évolution des exploitations agricoles sur le site afin d'adapter les actions	Ensemble du site	Etudes				13 200			13 200							
VOLET HYDRAULIQUE (II)																		
2.1	***	Entretien du réseau hydraulique de marais	Ensemble du site	Animation, adaptation technique d'un cahier des charges, documents de communication	12 000	18 800	800				31 600						X	
2.2	***	Contribution à la lutte contre les ragondins à l'échelle des marais de Rochefort	Ensemble du site	Investissements, formation des piégeurs			23 800			10 000	33 800						X	
2.3	***	Contribution à la lutte contre les plantes aquatiques envahissantes	Ensemble du site	Expérimentations, suivis	4 800	13 200	5 000				23 000						X	
2.4	**	Suivi de la qualité du réseau hydraulique	Ensemble du site	Suivis, études	6 000	22 000					28 000						X	
2.5	*	Aménagement des berges de fossés et restauration de végétations rivulaires	une dizaine de km de réseau	Travaux d'aménagements	3 200		15 000				18 200						X	
VOLET LITTORAL (III)																		
3.1	***	Amélioration des potentialités biologiques des vasières de la Baie d'Yves	2 730 ha de vasières	Etude et travaux	2 400	9 800	40 000				52 200						X	
3.2	**	Entretien des marais conchylicoles selon des préconisations environnementales	27 ha	Contrats et animation	3 200		102 600				105 800						X	
3.3	**	Conservation des milieux dunaires	59,5 ha	Réalisation de travaux et animation	800	2 500					3 300						X	
VOLET HABITATS (IV)																		
4.1	*	Accompagnement des mesures d'entretien et de reconstitution du maillage bocager de marais	500 ha + linéaire boisé	Animation, études	3 200	9 600					12 800						X	
4.2	*	Gestion environnementale des roselières et des mégaphorbiaies	Une cinquantaine d'ha	Animation, contrats	2 600			21 960			24 560						X	
4.3	***	Restauration et entretien des pelouses calcaires	3 ha	Travaux de débroussaillage, entretien	800	2 400		6 340			9 540						X	
4.4	**	Opérations d'acquisitions foncières à des fins de gestion conservatoire.	80 ha	Opérations d'acquisitions foncières	4 800		160 000				164 800						X	
4.5	**	Elaborer des préconisations de gestion des plans d'eau à vocation cynégétique dans l'objectif de favoriser l'avifaune nicheuse	200 plans d'eau	Etudes		28 800					28 800						X	
VOLET ESPECES (V)																		
5.1	***	Prise en compte de la fragmentation des habitats de la Loire et du Vison d'Europe	Ensemble du site	Diagnostic des ouvrages et aménagements		8 400	30 000				38 400						X	
5.2	**	Connaissance et protection des Chauve-souris et de leurs habitats	Ensemble du site	Etude, aménagements	1 200	10 500			10 000		21 700						X	
5.3	**	Aménagements hydrauliques en faveur de l'avifaune	150 ha	Animation, suivi, étude, aménagements	4 000	2 000	37 500				43 500						X	
5.4	**	Gestion des boisements et préservation des colonies d'ardéides nicheurs	Une cinquantaine d'ha	Animation	3 600	28 400					32 000						X	
5.5	**	Suivi et gestion des sites de reproduction de la Guillette noire	Une cinquantaine d'ha	Investissements, suivis		19 200	500				19 700						X	
5.6	*	Soutien au programme de sauvegarde du Busard cendré	20 ha	Travaux, suivis	3 200	14 400			19 200		36 800						X	
5.7	**	Observatoire de l'évolution de l'avifaune en Marais de Rochefort	Ensemble du site	Animation, synthèse, information	6 000	23 100					29 100						X	
5.8	**	Prise en compte des amphibiens dans les projets et amélioration des connaissances sur ce groupe menacé	Ensemble du site	Etude		8 000											X	
VOLET MISE EN ŒUVRE DU DOCOB ET SUIVI (VI)																		
6.1	***	Coordination de la mise en œuvre des actions	Ensemble du site	Animation, conseil, gestion de contrats	88 000						88 000						X	
6.2	***	Mise en cohérence du périmètre du site Natura 2000	Ensemble du site	Cartographie, édition de documents		2 000	4 000				6 000						X	
6.3	**	Sensibilisation du public à l'intérêt environnemental du site	Ensemble du site	Animation, édition de documents		23 200	10 000				33 200						X	
6.4	***	Suivi de l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site	Ensemble du site	Etudes, suivis de terrain		40 200					40 200						X	
Coût TOTAL											181 400	309 300	7 105 416	57 500	10 000	8 012 216		